

SPECIFICATION DE PRODUIT (v03)

108R35 PP

PRODUCT

| | |
|------------------|------------------------|
| Désignation | 108R35 PP |
| Code EAN | 5411520108414 |
| Processus | Thermoformage – neutre |
| Matériau | PP (polypropylène) |
| Poids à la pièce | 4,00 g |
| Gamme | 108x82 |

Photo



APPLICATION – UTILISATION

| | |
|---------------------------------|---------|
| Généralités | Cup 108 |
| Contenance | 150 cc |
| Scellable | Oui |
| Temp. minimale de service | + 2°C |
| Temp. maximale de service | +100°C |
| Compatible denrées alimentaires | Oui |
| Compatible micro-ondes | Oui |

Merci de toujours consulter Dinamic Benelux pour des applications particulières.

SPECIFICATION DE PRODUIT (V03)

108R35 PP

DECLARATION DE CONFORMITE

Le fabricant « Dinamic Emballages Benelux, Dendermondsesteenweg 179, B-9300 Alost » déclare que le produit précité est conforme aux dispositions :

- de la législation belge :

AR du 11/05/92 (concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires) ;

AR du 03/07/05 (concernant la référence aux méthodes d'analyse) ;

AR du 10/02/11 (concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires) ;

- des règlements européens (CE) :

n° 1935/2004 (concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires)

n° 2023/2006 (relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires)

n° 10/2011 (PIM) applicable à partir du 1^{er} mai 2011 en remplacement de la directive européenne 2002/72/CE (concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires)

n° 1169/2011 (concernant l'information des consommateurs sur les denrées alimentaires)

ALLERGÈNES: le produit mentionné ci-dessus ne contient pas des substances ou produits qui peuvent causer les allergies ou les intolérances conformément à la liste de l'annexe II n° 1169/2011.

Notre production est évaluée en permanence afin de pouvoir garantir sa compatibilité avec les denrées alimentaires.

SPECIFICATION DE PRODUIT (v03)

108R35 PP

DONNEES SUR LA MIGRATION

Rapport CFP – 15.217 :

| <u>Simulant</u> | <u>Valeur moyenne mesurée</u> | <u>Limite légale</u> |
|--------------------|-------------------------------|-----------------------|
| Ethanol 10% | <0,5 mg/dm ² | 10 mg/dm ² |
| Acide acétique 3 % | <0,5 mg/dm ² | 10 mg/dm ² |
| Huile d'olive | 4,5 mg/dm ² | 10 mg/dm ² |

| | |
|-----------------------------------|-----------|
| Température de contact | 40 °C |
| Durée du contact | 10 jours |
| Méthode de mise en contact | Immersion |

Les résultats au-dessus sont représentatifs d'un stockage de longue durée à température ambiante ou inférieure, inclusif le chauffage à 70°C pour une durée maximale de 2 heures ou à 100°C pour une durée maximale de 15 minutes.

Selon ces données d'essai, le PP (polypropylène) est approprié à un contact avec des denrées alimentaires aqueux, acides et grasses.

Les additifs « dual use » suivants peuvent être présents dans la matière première PP :

E 471: Mono- and Diglycerides of Fatty Acids

E 470a : Calcium salts of Fatty Acids

Les matériaux suivants avec limitation/spécification peuvent être présents dans la matière première PP :

| <u>Benaming Materiaal</u> | <u>Beperking</u> |
|--|------------------|
| 9,9-bis(methoxymethyl)fluorene | SML = 0,05 mg/kg |
| Cyclohexanedicarboxylic acid, calcium salt | SML = 5 mg/kg |
| Zinc Stearate | SML = 5 mg/kg |
| Aluminium | SML = 1 mg/kg |

SPECIFICATION DE PRODUIT (V03)

108R35 PP

EMBALLAGE

| | |
|--|---------------------------|
| Type d'étiquette | Texte vert sur fond blanc |
| Dimensions du sac plastique | 700 + 2 x 275 x 900 mm |
| Nombre de sacs par carton | 1 |
| Dimension d'un carton | 590 x 390 x 400 |
| Nombre de pièces par carton | 1.000 |
| Poids d'un colis | 4,67 kg |
| Nombre de cartons par palette | 20 |
| Nombre de pièces par palette | 20.000 |
| Poids d'une palette entière | 113,40 kg |
| Palette emballée dans un film étirable | Oui |

TRAÇABILITE

Notre étiquetage mentionne toujours le numéro du lot.

Une étiquette portant cette mention est collée dans le coin supérieur droit de chaque carton.

Ces données nous permettent de remonter jusqu'aux informations importantes.

Nous pouvons remonter jusqu'aux informations suivantes :

- la date de production ;
- la machine de production ;
- l'opérateur d'emballage ;
- la matière première mise en œuvre ;
- les arrêts de production ;
- les remarques sur la qualité.

SPECIFICATION DE PRODUIT (V03)

108R35 PP

CONDITIONS DE CONSERVATION

Nos marchandises doivent être entreposées :

- au sec et à température normale ;
- dans leur emballage d'origine fermé.

REMARQUE GENERALE

Les données sont garanties sur la base des connaissances actuelles de Dinamic Benelux S.A.

L'utilisateur assume la responsabilité finale de l'essai de cet emballage dans les conditions de son utilisation, ainsi que de son emploi conformément aux prescriptions.

Dinamic ne peut pas être tenu pour responsable de l'usage inapproprié de ses produits.

Fait le 01/10/2019 par Jean-Paul Roels, Quality Manager.

Chaque nouvelle version de la spécification du produit remplace intégralement toutes les versions antérieures !